

Fusion CCALL-CCPO-CCCQ	Préparé par Jean-Michel Cochet	COPIL 2 05 2016
Compte rendu du COPIL n°1 relatif à la validation des objectifs et enjeux de fusion des trois communautés de communes		

Synthèse du COPIL du :

1) Introduction:

L'introduction est réalisée par Madame FAIVRE, Présidente de la Communauté de communes du Canton de Quingey (CCCQ).

Après un tour de table des participants à la réunion, Madame FAIVRE présente à tous Monsieur COCHET, directeur de mission de la société KPMG, celui-ci propose de présenter le premier support au COPIL (cf. pièce jointe en format PowerPoint de validation des enjeux et des objectifs).

2) Organisation de la mission :

Sur la composition du COPIL : il est proposé que celui-ci regroupe plus de deux vice-présidents par communauté de communes car la plupart des vice-présidents souhaitent participer aux COPIL. Cela représenterait, à priori, de l'ordre de 22 personnes. Ce point est validé par le Comité de Pilotage du 02/05.

L'arrêté de périmètre de la future communauté de communes a été pris le 20 avril 2016 par le préfet du Doubs.

Monsieur VEYRON, Directeur général des services de la Communauté de communes d'Amancey Loue Lison, est validé comme la **personne référente**, de Monsieur COCHET, dans le cadre de l'étude de fusion confiée au cabinet KPMG. Il envoie à KPMG un groupe adresses.

Les prochains COPIL auront lieu de préférence les vendredis et la DDFIP sera invitée à ces réunions.

3) L'étude fiscale confiée à la DDFIP 25 :

La DDFIP a réalisé des **simulations de Taux Moyens Pondéré (TMP)** à partir des bases fiscales 2014-2015. Des simulations d'harmonisation des taux ont également été réalisées. Une actualisation sera réalisée sur les bases prévisionnelles 2016.

La mesure des conséquences d'un **éventuel** passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) sera réalisée par le cabinet KPMG

Le régime fiscal de la communauté de communes, issue de la fusion des trois communautés de communes, est **potentiellement** la **Fiscalité Professionnelle Unique (FPU)**. Ce régime fiscal **potentiel** modifie les relations financières entre la communauté de communes et ses communes membres, notamment par le **mécanisme des Attributions de Compensation (AC)** :

- Les AC correspondent à la fiscalité dite « économique » transférée à la communauté de communes auxquelles sont défalquées les charges transférées consécutifs des transferts de compétences ;

- La fiscalité dite « économique » (CFE, CVAE, IFER, TASCOT) est évaluée par la DDFIP
- Les charges transférées seront évaluées par KPMG au regard notamment de l'état des lieux des compétences exercées sur le territoire des communautés de communes.

Sur la question de la FPU **éventuelle**, il est demandé un travail de **pédagogie à destination des élus et des services**.

- 4) **L'harmonisation des compétences communautaires**, la Préfecture du Doubs n'a encore rien précisé par rapport à l'harmonisation des compétences à partir du 01/01/2017 sur la possibilité ou non de créer des syndicats intercommunaux pour les compétences qui seraient rendues aux communes.

Compte tenu de la taille de la future communauté de communes, des compétences communautaires qui seront exercées sur une échelle plus vaste, se pose la question de la **proximité par rapport à la population** (à ce titre, une étude de l'ADCF regroupe les pratiques observées en matière de maillage du territoire des EPCI dit « XXL »).

Madame FAIVRE, présidente de la Communauté de Communes du Canton de Quingey (CCCQ) souhaite que l'étude intègre bien, dans sa réalisation, le sens des compétences et actions futures que la nouvelle communauté de communes va faire (question du sens et du cap vers lequel la communauté choisit d'aller, question de valider où est le point d'équilibre entre les trois communautés de communes). Un plan « stratégique » définissant les priorités de la future communauté de communes sera réalisé dont notamment la question d'un maillage du territoire fusionné et de la gestion de la proximité.

Sur le travail d'interconnaissance, si la découverte mutuelle a déjà été réalisée en amont, le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Ornans (CCPO) estime que les connaissances sont encore superficielles.

La fusion des trois communautés de communes revêt **d'énormes enjeux en matière de développement économique et touristique, de Très Haut Débit (THD)**.

La prochaine étape de l'étude est la réalisation des entretiens sur site afin de parfaire le travail d'interconnaissance des communautés de communes et notamment sur les aspects humains, organisationnels et financiers. **Ces entretiens feront l'objet d'une analyse comparative présentée lors des prochains COPIL.**

- 5) **La communication avec les conseils municipaux** sur l'étude de fusion des trois communautés de communes :
- C'est un enjeu clé et une réunion des conseils municipaux sera à réaliser quand l'étude sera suffisamment avancée.

Le prochain COPIL est le 03/06 à 9h à Amancey